

28 février 1979

Note au Chef du Département

Note interne du département politique, Division politique II du
27 février 1979 concernant "Avoirs de la famille Pahlavi en Suisse
demande de blocage"

Département politique. Note du 27 février 1979 (annexe)

Conformément à la note du département politique et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte de la note du département politique.
2. Le département de justice et police est chargé de constituer un groupe de travail dont la tâche consistera à étudier:
 - a. les mesures conservatoires que les autorités suisses pourraient être appelées à prendre à la suite des décisions du gouvernement provisoire iranien;
 - b. les conséquences juridiques qui en résulteraient.
3. Le groupe présentera ses conclusions dans un rapport à adresser au Conseil fédéral.

Extrait du procès-verbal:

- JPD 5 pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EVD 5 " "
- Chefs des départements 7 pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

J. M. W. A. L. T.



p.B.44.51.Iran.1. - DD/sy

3003 Berne, le 27 février 1979

Note au Chef du DépartementAvoirs de la famille Pahlavi en Suisse -
Demande de blocage

1. Par note du 16 février 1979, l'Ambassade d'Iran a informé le Département politique fédéral de la décision du Gouvernement provisoire de la République Islamique de l'Iran de nationaliser tous les biens appartenant à la famille Pahlavi. L'Ambassade a en outre demandé au DPF d'intervenir auprès des autorités suisses compétentes afin d'interdire, jusqu'à nouvel avis, tout transfert, don ou location de biens, meubles et immeubles, se trouvant sur territoire suisse et appartenant à des membres de la famille Pahlavi.
2. Dès réception de cette note, nous avons pris contact avec les services compétents de notre département. Notre ambassade à Téhéran fut chargée de nous renseigner à ce sujet. Elle put nous confirmer que, lors de sa première séance de cabinet le 16 février, le gouvernement Bazargan adopta une proposition de confisquer les propriétés et la fortune du shah, des anciens membres du gouvernement et des fonctionnaires inculpés de corruption. Une décision subséquente étend cette confiscation aux biens et propriétés à l'étranger.
3. En droit suisse, et conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral, une mesure de nationalisation, du moment qu'elle émane d'un organe étatique agissant en vertu d'un pouvoir souverain, constitue un acte relevant du droit public. La conséquence du caractère du droit public de la décision de nationalisation est que celle-ci ne peut s'appliquer qu'à l'intérieur des

limites territoriales de l'Etat qui l'a prise, et qu'elle ne déploie en principe aucun effet dans des Etats tiers.

Les autorités suisses ne sont donc pas juridiquement tenues de reconnaître les mesures de dépossession prises à l'encontre de la famille Pahlavi par le gouvernement provisoire iranien.

Cependant, cette conclusion ne nous dispense pas d'examiner les mesures conservatoires que les autorités suisses pourraient être amenées à prendre à la suite de la décision du gouvernement provisoire.

4. Le mardi, 27 février, s'est tenue une réunion des représentants des services intéressés de l'administration fédérale (Division de justice, Division de police, Administration des finances, Division du commerce et services concernés du DPF) en vue de procéder à un échange de vues sur cette question. La conclusion qui s'en est dégagée est qu'il appartenait au Conseil fédéral de décider si, pour des raisons politiques (sauvegarde des intérêts économiques suisses en Iran, sécurité de l'ambassade et des ressortissants suisses etc.) il jugeait que des mesures conservatoires temporaires devaient être prises.

Aussi nous pensons que le Conseil fédéral pourrait charger le Département fédéral de justice et police de mettre sur pied un groupe de travail qui aurait pour tâche d'étudier la possibilité de prendre de telles mesures conservatoires, les conséquences juridiques qui en découleraient, et de faire rapport sur ces questions dans une semaine. En effet, à part les considérations politiques, ce sont les conditions juridiques permettant la mise sur pied de ces mesures qui auraient une importance primordiale sur la décision finale que prendra le Conseil fédéral.

Division politique II

Iselin
(Iselin)

Annexe: télex no 330 de notre
ambassade à Téhéran, faisant
le point de nos relations avec l'Iran.

original : 158

kopie : 166 338 148 152 162 164 177 250 262
 266 268 344 MA HH JD BH BRE AX

kopie nach kenntnisnahme vertraulich vernichten

teheran 26.2.79 12.15 r= 1320 =

330 hhhhh

confidentiel - pour secretaire d'etat

etat de nos relations avec l'iran

il m'a paru opportun, pour aider a votre appreciation de la situation, de faire le point sur nos relations avec mon pays de residence.

je soulignerai d'entree de cause que la situation revolutionnaire dans laquelle nous vivons, l'extreme fragilite et la faiblesse du gouvernement, les failles grandissantes et inquietantes au sein des forces de la revolution, avec comme consequence la contestation croissante tant de khomeini que du gouvernement bazargan, l'absence d'ordre public, en un mot le caractere eminentement labile de la situation, font que l'evolution de nos relations doit etre presque appreciee au jour le jour et qu'elle est "unpredictable".

1.0. les relations officielles avec le gouvernement, en accord avec notre pratique constante et sur la base de vos instructions, je me suis borne a adresser des felicitations personnelles, des remerciements a l'occasion d'aides apportees en diverses circonstances, et a entreprendre des demarches a tres haut niveau - vice premier ministre - dans une affaire concrete. non seulement les contacts que j'ai eu avec le nouveau gouvernement, la nouvelle administration ont ete des plus corrects, mais le ministre ae a repondu le 22.2. a mes felicitations par une lettre tres aimable a la forme et au fond. j'ai fait du reste demander audience pour une visite de courtoisie chez ce dernier.

2.0. la presse. mon collaborateur par une communication de ce jour évoque deja cet aspect. je tiens juste a souligner que si tous les journaux sauf un (de la tendance la plus a gauche) ont publie notre dementi, la suisse n'en reste pas moins a la une des journaux, apres l'hypothese d'un asile du shah en suisse, c'est maintenant principalement la question des fonds du shah et de la famille imperiale qui est agitee par la presse iranienne, ainsi que, une fois de

./.

E. 1 4 1 3

26.2.1979 1600. -o-

- 2 -

plus, le spectre ou la crainte d'un complot ourdi dans notre pays par ashraf, soeur du shah, zahedi, ex ambassadeur a washington et sabeti, "executeur des basses oeuvres" de la savak. le ton adopte dans ces articles est, a l'egard de notre pays, correct. il n'y a pas ou pas encore les outrances verbales que l'on a pu lire en italie ou au portugal. mais notre pays reste a la une, ce qui me fait dire, et plusieurs collegues partagent cette opinion, que nous sommes potentiellement menaces - que ce soient les relations, l'ambassade, la colonie - au meme titre, par ordre decroissant qu'israel, etats-unis, afrique du sud, grande-bretagne, maroc, egypte, suisse.

3.o. l'opinion publique. l'opinion publique ne se manifeste que peu, ce sont surtout des minorites agissantes, mais qui disposent d'une audience aupres de certaines strates de la population, qui lancent ou conduisent les debats. l'existence d'un courant qui ne nous est pas favorable, voire qui nous est franchement oppose, peut etre affirme avec certitude. de quoi est-il compose ? il est difficile de le dire, en tentant d'etablir des paralleles avec la revolution de 1974, nous constatons avec mon collegue portugalais que le noyau portugalais d'alger (tendance castriste "terceliro munudista") avait montre, entre autres, une virulence anti-suisse. or, un tel noyau existe egalement ici (mon rapport sur les declarations de l'epoux d'une compatriote confirmerait cette tendance). il y a certainement d'autres personnes ou groupements qui se font de notre pays une idee (notamment les aspects affaires et bancaires) qui entre dans leur "feindbild", d'autant plus que la presse etale des chiffres astronomiques sur les biens du shah qui se trouveraient chez nous. j'aurai tort en revanche de ne pas mentionner les courants qui nous sont favorables, ici egalement c'est une image differente qui ressort (neutralite, petit pays avec lequel de nombreux iraniens, pas seulement des riches, ont des liens etroits, serieux en affaires, pas de participation a des projets de prestige ou de pure speculation), mais ce courant ne donne pas le ton en ce moment, bien qu'il soit influent.

4.o. comme je l'ai deja repete a plusieurs reprises, il n'y a pas d'ordre public, de protection diplomatique peu ou prou, mais en revanche un deferlement de passions, indice d'une situation qui est tres loin d'etre stabilisee. il convient d'etre tres prudent dans le jeu delicat que nous aurons a jouer ces prochains mois. l'angoisse et les apprehensions que la communaute suisse ressent chaque fois que notre pays est evoque dans la presse ne sont pas sans fondement. nous ne pouvons nous permettre de les prendre a la legere. mon collegue marocain s'est trouve a ce point menace qu'il a du quitter le pays. mon collegue egyptien, qui m'a raconte les differentes invasions scandaleuses de sa chancellerie et de sa residence, s'est non seulement heurte a un mur lorsqu'il voulut se plaindre et demander de l'aide, mais

./.

recut du "comite" une lecon que de tels actes n'etaient rien en comparaison de ce que l'egypte avait fait en recevant le shah. sa situation devient chaque jour plus inconfortable. vous savez que le premier ministre de suede est intervenu en faveur des droits de la defense des detenus etc. cette intervention a souleve une ire incroyable dans certains milieux. le telephone est pretendument retabli, mais a destination de la suisse c'est presque impossible. mon collaborateur qui essayait l'autre nuit sans succes fut a un moment interrompu par un operateur qui lui dit qu'il n'y aurait pas de communications pour israel. la suisse et la suede. ou une telle chose est-elle decidee ? en haut lieu, le comite revolutionnaire des telephones, une cellule d'operateurs ? Je suis du reste persuade que les communications a destination de notre pays sont sous surveillance (questions financieres et contacts avec famille imperiale). mon second collaborateur est par ailleurs l'objet depuis quelques jours de menaces anonymes.

5.0. Je developperai dans un prochain rapport l'evolution de la situation politique qui pour moi en resume se dirige vers un affaiblissement rapide tant de khomeini et du gouvernement, que de la "vieille" garde de la revolution au profit des courants jeunes qui sont plus radicaux, non seulement chez les feydaïns etc. mais egalement chez les mojaheddin de khomeini, qui se distancent de lui de jour en jour. notre position sera des lors d'autant plus delicate que les difficultes interieures deviendront plus grandes et que des boucs emissaires seront recherches a l'etranger.

lang.

ambasuisse